

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1873.

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1873⁽¹⁾.

AMENDEMENT.

Nous avons l'honneur de proposer à la Chambre de porter à 43,000 francs le crédit extraordinaire de 32,000 francs à rattacher à l'*art. 110, chap. 18*, et ce, en vue de permettre au Gouvernement d'acquérir en bloc, à dire d'experts, la bibliothèque de feu M. Snellaert, pour en enrichir la bibliothèque de l'Université de Gand.

L. DRUBBEL.

Bon KERVYN DE VOLKAERSBEKE.

ALEX. CRUYT.

L. DE SMET.

DE BAETS.

Vte DE MOERMAN D'HARLEBEKE.

⁽¹⁾ Budget, n° 81, VI (session de 1871-1872).

Amendements du Gouvernement, n° 4.

Rapport, n° 90.

Amendement, n° 105.